

Nombre de membres afférents au C.C. :	34
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	30
Nombre de membres représentés :	3
Date de convocation :	11/04/2008
Date d'affichage :	11/04/2008

Le 17 avril 2008 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur René POURREAU son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Mesdames CHALEYSSIN Pilar et LOPEZ Vivette, Messieurs BALANA René, ESTEVE Jean-Baptiste, EYMARD Christian, FOUCON Marc, JULIEN Michel, LAURENT Jean-François et REY Jacky.

Mesdames BONDONO Françoise, CHARMASSON Joël, COGNETTI Hélène, DELODE Francine, FORTUNAT Pascale, LECCIA Béatrice, MOUCHET Marlène et NECTOUX Agnès.

Messieurs AGNEL Thierry, BENY Jacques, CHAMBELLAND Michel, FABARON Guy, FIRMIN Yves, GOELLNER Denis, GRAS Philippe, JEANJEAN Loïc, LAFONT Jean-Claude, LEBRAS Eric, MARQUEZ Fabien et SOUBEIRAN Jean-Noël, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : Monsieur MARQUEZ Fabien

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures trente, constate après appel nominal que le quorum est atteint.

Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire, propose Monsieur Fabien MARQUEZ pour cette fonction qui accepte et que le Conseil investit à l'unanimité.

Puis Monsieur le Président fait donner lecture du procès verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire qui est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'examen du Conseil les questions portées à l'ordre du jour.

1 – Création et désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle que, lors du précédent mandat, la Communauté de Communes avait créé les commissions ci-après :

- Enfance ;
- Tourisme ;
- Environnement ;

- Urbanisme ;
- Communication ;
- Développement économique ;
- Travaux ;
- Finances ;
- Transfert de compétences.

Monsieur le Président indique qu'il convient, pour débiter ce nouveau mandat de décider quelles commissions seront maintenues ou créées et d'en désigner ses membres.

Monsieur Pourreau précise que le Bureau réunit mardi 15 avril 2008 a préalablement étudié ce point et qu'il a été proposé de maintenir les commissions suivantes, avec pour chaque commission les responsables cités :

- Enfance : Madame Francine DELODE ;
- Tourisme : Madame Vivette LOPEZ ;
- Environnement : Madame Pilar CHALEYSSIN ;
- Urbanisme : Monsieur Christian EYMARD ;
- Communication : Monsieur Léon JOFFREY ;
- Finances et développement économique : Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE ;
- Travaux : Monsieur Jacky REY ;
- Transfert de compétences : Monsieur René BALANA.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création des commissions ci-dessus énoncées.

Monsieur Pourreau propose donc d'élire pour chaque commission les membres qui les composent.

Concernant la Commission Enfance (responsable : Mme Francine DELODE) :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aigues Vives	BONFILS Claude	LIBOUREL Frédéric
Aubais	CHALEYSSIN Pilar	DOUDELET Geneviève
Boissières	OLLIER Stéphanie	MICHEL Marcel
Codognan	CAZELLET Sylvette	BONDONO Françoise
Gallargues le Montueux	LEBRAS Eric	ALAUZE Geneviève
Mus	ROSE Marlène	SANS SUPPLEANT
Nages et Solorgues	BARTOLO Michel	GERVAIS Elodie
Uchaud	GIZZI Audrey	WINTZ Annie
Vergèze	DELODE Francine	BALANA René
Vestric et Candiac	GARCIA Elisabeth	NECTOUX Agnès

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission Enfance tels qu'énoncés supra.

Concernant la Commission Tourisme (responsable Mme Vivette LOPEZ) :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aigues Vives	GOELLNER Denis	REDON Caroline
Aubais	ROUMIEUX Vincent	AUGADE Dominique
Boissières	FOUCON Marc	MICHEL Marcel
Codognan	ROGER Michel	ARCARO M. Madeleine
Gallargues le Montueux	JEANJEAN Loïc	RUY Adrien
Mus	LOPEZ Vivette	BECHARD Didier
Nages et Solorgues	LAFONT Jean-Claude	GRUBER Hilde
Uchaud	COGNETTI Hélène	JANIN Hélène
Vergèze	VALETTE Pierre	BALANA René
Vestric et Candiac	GARCIA Patrick	SANS SUPPLEANT

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission Tourisme tels qu'énoncés supra.

Concernant la Commission Environnement (responsable Mme Pilar CHALEYSSIN) :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aigues Vives	GOELLNER Denis	FABARON Guy
Aubais	CHALEYSSIN Pilar	NISSLE Bernard
Boissières	CARLIER Hervé	MICHEL Marcel
Codognan	CAZELLET Sylvette	BERTRAND Ludovic
Gallargues le Montueux	JEANJEAN Loïc	MARQUEZ Fabien
Mus	FIRMIN Yves	SANS SUPPLEANT
Nages et Solorgues	CHAMBELLAND Michel	CABANE Jean-François
Uchaud	AGNEL Thierry	BONNICI Guy
Vergèze	MONNIER Robert	DELMAS Philippe
Vestric et Candiac	LAURENT Jean-François	GILLES Patrick

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission Environnement tels qu'énoncés supra.

Concernant la Commission Urbanisme (responsable M. Christian EYMARD) :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aigues Vives	HUMBERT Bernard	MOUCHET Marlène
Aubais	DUBREUIL Alain	ROY Laetitia
Boissières	LECCIA Béatrice	CASSE Jacky
Codognan	GRAS Philippe	SANS SUPPLEANT
Gallargues le Montueux	POURREAU René	JEANJEAN Loïc
Mus	BECHARD Didier	SANS SUPPLEANT
Nages et Solorgues	MANGINI Marie-Jo	RUELLE René
Uchaud	EYMARD Christian	DURAND Claude
Vergèze	BALANA René	MIRANDE Brigitte
Vestric et Candiac	LAURENT Jean-François	CHARMASSON Joël

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission Urbanisme tels qu'énoncés supra.

Concernant la Commission Communication (responsable M. Joffrey LEON) :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aigues Vives	REDON Caroline	SANS SUPPLEANT
Aubais	ARIANO Damien	CARO Ariane
Boissières	REY Delphine	OLLIER Stéphanie
Codognan	ARCARO M. Madeleine	SANS SUPPLEANT
Gallargues le Montueux	MARQUEZ Fabien	RUY Adrien
Mus	PAS DE MEMBRE	PAS DE MEMBRE
Nages et Solorgues	PROBST Frédéric	ESTEVE Jean-Baptiste
Uchaud	LEON Joffrey	PERONI Gérard
Vergèze	FORTUNAT Pascale	VALETTE Pierre
Vestric et Candiac	NECTOUX Agnès	GARCIA Elisabeth

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission Communication tels qu'énoncés supra.

Concernant la Commission Finances et développement économique (responsable M. Jean-Baptiste ESTEVE)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aigues Vives	REY Jacky	SANS SUPPLEANT
Aubais	VIGNES Roger	BENY Jacques
Boissières	CLAUSSE Serge	MEYRONNET André
Codognan	JULIEN Michel	ROGER Michel
Gallargues le Montueux	POURREAU René	LABICHE Richard
Mus	LOPEZ Vivette	SANS SUPPLEANT
Nages et Solorgues	ESTEVE Jean-Baptiste	RUELLE René
Uchaud	AGNEL Thierry	PERONI Gérard
Vergèze	BALANA René	VALETTE Pierre
Vestric et Candiac	LAURENT Jean-François	SANS SUPPLEANT

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission Finances et développement économique tels qu'énoncés supra.

Concernant la Commission Travaux (responsable M. Jacky REY) :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aigues Vives	REY Jacky	SANS SUPPLEANT
Aubais	CHALLIER Christian	GELIS William
Boissières	CASSE Jacky	SANS SUPPLEANT
Codognan	BERTRAND Ludovic	JULIEN Michel
Gallargues le Montueux	MARQUEZ Fabien	RUY Adrien
Mus	FIRMIN Yves	SANS SUPPLEANT
Nages et Solorgues	LAFONT Jean-Claude	CHAMBELLAND Michel
Uchaud	DURAND Claude	EYMARD Christian
Vergèze	DELODE Francine	MONNIER Robert
Vestric et Candiac	CHARMASSON Joël	SANS SUPPLEANT

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission Travaux tels qu'énoncés supra.

Concernant la Commission Transfert de Compétences (responsable M. René BALANA) :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aigues Vives	REY Jacky	SANS SUPPLEANT
Aubais	BENY Jacques	TOURE Sory
Boissières	FOUCON Marc	LECCIA Béatrice
Codognan	GRAS Philippe	SOUBEIRAN Jean-Noël
Gallargues le Montueux	POURREAU René	JEANJEAN Loïc
Mus	PAS DE MEMBRE	PAS DE MEMBRE
Nages et Solorgues	ESTEVE Jean-Baptiste	SANS SUPPLEANT
Uchaud	EYMARD Christian	AGNEL Thierry
Vergèze	BALANA René	FORTUNAT Pascale
Vestric et Candiac	GILLES Patrick	SANS SUPPLEANT

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission Transfert de Compétences tels qu'énoncés supra.

2 – Création et désignation des membres de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de créer la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges, commission obligatoire dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation dont elle communique le montant chaque année. Cette compensation ne peut être indexée.

La Communauté de Communes ne peut procéder à une réduction des attributions qu'après accord des conseils municipaux intéressés ; toutefois il peut décider de la réduire à due concurrence lorsque la diminution des bases imposables de la taxe professionnelle réduit le produit disponible. Lorsque l'attribution est négative, la Communauté de Communes peut demander à la commune d'effectuer un versement à son profit. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la Communauté de Communes ou la commune selon le cas.

La compensation est égale au produit de la taxe professionnelle perçu par la commune membre, y compris les compensations versées antérieurement aux communes (au titre de la suppression de la part salaires) de laquelle on déduit le montant net des nouvelles charges transférées.

L'attribution de compensation est recalculée lors de chaque nouveau transfert de compétences et donc de charges. Les données retenues sont celles de l'année précédant la première application des dispositions la concernant. L'article 86 IV de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 prévoit qu'il est créé entre la Communauté de Communes et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son Président et un Vice-président parmi ses membres.

Lors de ses travaux, elle peut faire appel à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la taxe professionnelle unique par la Communauté de Communes et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Le coût des dépenses transférées est évalué d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après la moyenne de leur coût réel dans les trois comptes administratifs précédant le transfert. Ce coût est réduit, le cas échéant, des recettes de fonctionnement et des taxes afférentes à ces charges.

Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au II de l'article L 5211-5 du CGCT, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

Il s'agit donc aujourd'hui de désigner les membres de cette commission, sachant que chaque commune doit y avoir un représentant.

Monsieur le Président indique que lors de la réunion de bureau du mardi 15 avril, il a été proposé de désigner les membres du Bureau pour cette commission.

Sont candidats à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges :

COMMUNES	MEMBRES
Aigues Vives	M. Jacky REY
Aubais	Mme Pilar CHALEYSSIN
Boissières	M. Marc FOUCON
Codognan	M. Michel JULIEN
Gallargues le Montueux	M. René POURREAU
Mus	Mme Vivette LOPEZ
Nages et Solorgues	M. Jean-Claude LAFONT
Uchaud	M. Christian EYMARD
Vergèze	M. René BALANA
Vestric et Candiac	M. Jean-François LAURENT

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Mesdames Pilar CHALEYSSIN et Vivette LOPEZ et Messieurs René BALANA, Christian EYMARD, Marc FOUCON, Michel JULIEN, Jean-Claude LAFONT, Jean-François LAURENT, René POURREAU et Jacky REY comme membres à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges pour la durée du mandat.

3 – Conditions de fixation de dépôt des listes pour la commission de délégation de service public

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose (article D 1411.5), pour la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP), de procéder en 3 temps :

- Fixation, par le Conseil Communautaire, des conditions de dépôts des listes ;
- Dépôts des listes ;
- Election des membres par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président indique qu'il est donc dès à présent proposé :

- De fixer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

- De conférer à cette commission un caractère permanent et de l'élire pour la durée du mandat de la Communauté de Communes ;

Monsieur Pourreau ajoute que les conditions de dépôt de ces listes pourraient être les suivantes :

- Les conseillers communautaires sont invités à établir une ou plusieurs listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- Les listes devront être déposées au siège de la Communauté de Communes avant le 15 mai 2008 à 12H00 au plus tard en distinguant les candidats « titulaires » des candidats « suppléants ».

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport présenté et fixe la date de dépôt des listes au 15 mai 2008 à 12H00 au plus tard au siège de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle.

4 – Désignation des délégués au Syndicat Mixte entre Pic et Etang

A l'issue des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, l'Assemblée Syndicale du Syndicat Mixte entre Pic et Etang doit être renouvelée.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit donc de désigner les délégués siégeant au Syndicat Mixte entre Pic et Etang chargé de gérer l'incinérateur OCREAL et le tri sélectif ; Il convient d'y désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Monsieur le Président signale que lors du Bureau du mardi 15 avril, il a été proposé de désigner les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. René POURREAU	M. Jacky REY
M. Jean-Baptiste ESTEVE	M. Marc FOUCON
M. Denis GOELLNER	M. Yves FIRMIN
M. Jacques BENY	M. Jean-François LAURENT

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des présents et représentés, désigne Messieurs René POURREAU, Jean-Baptiste ESTEVE, Denis GOELLNER et Jacques BENY comme délégués titulaires siégeant au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang et désigne Messieurs Jacky REY, Marc FOUCON, Yves FIRMIN et Jean-François LAURENT comme délégués suppléants au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

5 – Désignation des délégués au Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard

A l'issue des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner les élus appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard. Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle doit désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

Monsieur le Président signale que lors du bureau du mardi 15 avril, il a été proposé de désigner les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. René POURREAU	M. Loïc JEANJEAN
Mme Béatrice LECCIA	M. René RUELLE
M. Christian EYMARD	M. Claude DURAND
M. Jacques BENY	M. Bernard NISSLE
M. Bernard HUMBERT	M. Jacky REY
M. Philippe GRAS	M. Didier BECHARD
Mme Marie-Jo MANGINI	M. Michel JULIEN
M. Patrick GILLES	M. Jean-François LAURENT
M. Jacques BREISSE	M. Philippe DELMAS

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Mesdames Béatrice LECCIA et Marie-Jo MANGINI et Messieurs René POURREAU, Christian EYMARD, Jacques BENY, Bernard HUMBERT, Philippe GRAS, Patrick GILLES et Jacques BREISSE comme délégués titulaires siégeant au Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard et désigne Messieurs Loïc JEANJEAN, René RUELLE, Claude DURAND, Bernard NISSLE, Jacky REY, Didier BECHARD, Michel JULIEN, Jean-François LAURENT et Philippe DELMAS comme délégués suppléants au Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard.

6 – Désignation des délégués au Pays Vidourle Camargue

A l'issue des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner les élus appelés à siéger au sein du Pays Vidourle Camargue. Conformément aux statuts du Pays, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle doit désigner 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

Monsieur le Président signale que lors du bureau du mardi 15 avril, il a été proposé de désigner les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. René POURREAU	M. Sory TOURE
M. René BALANA	Mme Béatrice LECCIA
M. Michel CHAMBELLAND	M. Joël CHARMASSON
M. Jean-François LAURENT	M. Jacques BREISSE
M. Jacky REY	M. Denis GOELLNER
M. Marc FOUCON	M. Michel BARTOLO
M. Gérard PERONI	M. Eric LEBRAS
M. Yves FIRMIN	Mme Marie-Madeleine ARCARO
M. Jacques BENY	Mme Vivette LOPEZ
M. Michel ROGER	M. Joffrey LEON
M. Fabien MARQUEZ	M. René RUELLE

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Messieurs René POURREAU, René BALANA, Michel CHAMBELLAND, Jean-François LAURENT, Jacky REY, Marc FOUCON, Gérard PERONI, Yves FIRMIN, Jacques BENY, Michel ROGER et Fabien MARQUEZ comme délégués titulaires siégeant au sein du Pays Vidourle Camargue et désigne Mesdames Béatrice LECCIA, Marie-Madeleine ARCARO et Vivette LOPEZ et Messieurs Sory TOURE, Joël CHARMASSON, Jacques BREISSE, Denis GOELLNER, Michel BARTOLO, Eric LEBRAS, Joffrey LEON et René RUELLE comme délégués suppléants au Pays Vidourle Camargue.

7 – Approbation du compte-rendu annuel à la Collectivité de la Ségard concernant la zone d'activités de Gallargues le Montueux

Monsieur le Président indique que comme chaque année, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle doit approuver le compte-rendu concernant la zone d'activités de Gallargues le Montueux.

Monsieur le Président signale qu'aujourd'hui cette zone est quasiment commercialisée, plus que 1.5 hectares sans compromis mais pour lesquels des contacts sont bien avancés. Monsieur Pourreau ajoute que l'opération présente un solde prévisionnel d'atterrissage estimé (après versement du bonni en 2007) à 165 474 € hypothèse basse.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu annuel à la Collectivité concernant la zone d'activités de Gallargues le Montueux et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer celui-ci.

8 – Approbation du Compte de gestion 2007 du budget annexe de Gallargues le Montueux

Monsieur le Président indique que le compte de gestion 2007 du budget annexe de Gallargues le Montueux est conforme au compte administratif 2007.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion 2007 pour le budget annexe de Gallargues le Montueux.

9 – Approbation du compte administratif 2007 du budget annexe de Gallargues le Montueux

Monsieur le Président sort de la salle et laisse place à Monsieur ESTEVE, responsable de la commission des finances.

Monsieur ESTEVE propose de voter le compte administratif 2007 du budget annexe de Gallargues le Montueux par section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
011	Charges à caractère général	18.83 €
66	Charges financières	109 289.81 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		109 308.64 €

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents dans la salle, approuve la section de fonctionnement du compte administratif 2007 pour le budget annexe de Gallargues le Montueux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
16	Remboursement d'emprunts	12 604.75 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 604.75 €

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents dans la salle, approuve la section d'investissement du compte administratif 2007 pour le budget annexe de Gallargues le Montueux.

10 – Adoption du Budget Primitif 2008 du budget annexe de Gallargues le Montueux

Monsieur le Président reprend place en salle du Conseil Communautaire et indique qu'il est proposé de voter le budget primitif 2008 pour le budget annexe de Gallargues le Montueux par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
011	Charges à caractère général	15 000 €
66	Charges financières	150 000 €
023	Virement en investissement	35 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		200 000 €

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif du budget annexe de Gallargues le Montueux sont approuvées par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
70	Produits des services et ventes	200 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		200 000 €

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif du budget annexe de Gallargues le Montueux sont approuvées par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
16	Remboursement d'emprunts	35 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		35 000 €

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les dépenses de la section d'investissement du budget primitif du budget annexe de Gallargues le Montueux sont approuvées par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
021	Virement du fonctionnement	35 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		35 000 €

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les recettes de la section d'investissement du budget primitif du budget annexe de Gallargues le Montueux sont approuvées par chapitre.

11 – Taxe Professionnelle 2008

Monsieur le Président indique qu'il convient de voter le taux de la taxe professionnelle pour l'année 2008.

Monsieur le Président rappelle que pour la 2^{ème} année consécutive, le taux de la Taxe Professionnelle est figé à 13.16 %.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le montant de la taxe professionnelle à 13.16 % pour l'année 2008.

12 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2008

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de se prononcer sur le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Monsieur le Président indique aux membres présents que le bureau s'est réuni et à cet effet il a été convenu de porter ce taux à 17 % ce qui permet de parvenir à un juste équilibre des comptes concernant les déchets.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, 19 pour, 4 contres et 10 abstentions, fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 17 %.

13 – Approbation du Compte de gestion 2007 du Budget principal

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion 2007 du Budget principal tenu par le Trésorier.

Monsieur le Président rappelle que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2007 du Budget général.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion 2007 du Budget principal de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle et dit que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2007 du Budget principal de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle.

14 – Approbation du Compte administratif 2007 du Budget principal

Monsieur le Président sort de la salle et laisse place à Monsieur ESTEVE, responsable de la commission des finances.

Monsieur ESTEVE propose de voter le compte administratif 2007 du budget principal par section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
011	Charges à caractère général	3 154 609.41 €
012	Charges de personnel	6 679 454.98 €
65	Autres charges courantes	1 281 572.04 €
66	Charges financières	382 174.19 €
67	Charges exceptionnelles	6 150.67 €
014	Compensations aux communes	3 274 330.92 €
042	Virement en investissement	75 167.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		14 853 459.21 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
013	Remboursements de charges	204 469.61 €
70	Produits des services et ventes	1 536 478.69 €
73	Impôts et taxes	7 102 490.60 €
74	Dotations, subventions, participations	5 457 876.80 €
77	Produits exceptionnels	493 838.83 €
042	Opérations d'ordres	61 727.63 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 856 882.16 €

SOLDE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2007 : 3 422.95 €

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents dans la salle, approuve le compte administratif 2007 de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle.

SECTION D'INVESTISSEMENT : REPARTITION PAR OPERATIONS

Opération / Chapitre	INTITULE	MONTANT
901	Acquisition de matériel	286 805.00 €
902	Développement économique	44 309.73 €
903	Déchetteries	60 510.49 €
904	Voirie	2 348 144.98 €

907	Acquisition de bâtiment enfance	324 953.86 €
908	Travaux bâtiments enfance	188 187.97 €
16	Remboursement d'emprunts	252 281.93 €
10	Dotations, fonds	23 901.37 €
040	Opérations section à section	61 727.63 €
TOTAL		3 590 822.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : REPARTITION DES RECETTES

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
10	FCTVA	612 587.69 €
040	Amortissements	75 167.00 €
16	Emprunts	3 000 755.21 €
TOTAL		3 688 509.90 €

SOLDE D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2007 : 97 686.94 €

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents dans la salle, approuve le compte administratif 2007 de la section d'investissement du budget principal de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle.

15 – Adoption du Budget primitif 2008 du Budget principal

Monsieur le Président reprend place en salle du Conseil Communautaire et rappelle qu'il s'agit d'adopter le budget principal de la Communauté de Communes.

Monsieur Pourreau indique aux membres présents que le budget primitif 2008 du budget principal a été préalablement étudié par le bureau.

Monsieur le Président propose de voter la section de fonctionnement par chapitre et la section d'investissement par opération ce que le Conseil approuve à l'unanimité.

Section de fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	INTITULE	BP 2008	POUR	CONTRE	ABSTENTION
011	Charges à caractère général	3 416 690 €	21	0	12
012	Charges de personnel	6 879 838 €	21	0	12
65	Autres charges courantes	1 459 000 €	21	0	12
66	Charges financières	500 000 €	21	0	12
67	Charges exceptionnelles	205 000 €	21	0	12
014	Compensations aux communes	3 274 331 €	21	0	12
023	Virement en investissement	100 000 €	21	0	12
022	Dépenses imprévues	4 630 €	21	0	12
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 839 489 €	L'ensemble des dépenses est adopté		

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, les dépenses de la section fonctionnement du budget primitif 2008 du budget principal sont adoptées chapitre par chapitre, par nature et par fonction.

Section de fonctionnement : RECETTES

CHAPITRE	INTITULE	BP 2007	POUR	CONTRE	ABSTENTION
013	Remboursements de charges	85 000 €	21	0	12
70	Produits des services et ventes	1 645 000 €	21	0	12
73	Impôts et taxes	8 485 652 €	21	0	12
74	Dotations, subventions, participations	5 488 837 €	21	0	12
77	Produits exceptionnels	50 000 €	21	0	12
042	Opérations d'ordres	85 000 €	21	0	12
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		15 839 489 €	L'ensemble des recettes est adopté		

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, les recettes de la section fonctionnement du budget primitif 2008 du budget principal sont adoptées chapitre par chapitre, par nature et par fonction.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Répartition par opérations

OPERATION / CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
901	Acquisition de matériel	270 000 €
902	Développement économique	2 102 000 €
903	Déchetteries	80 000 €
904	Voirie	1 300 000 €
907	Acquisition de bâtiment enfance	800 000 €
908	Travaux bâtiments enfance	1 563 000 €
16	Remboursement d'emprunts	350 000 €
TOTAL		6 465 000 €

Répartition des recettes

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
10	FCTVA	625 000 €
13	Subventions	1 150 000 €
040	Amortissements	100 000 €
16	Emprunts	4 590 000 €
TOTAL		6 465 000 €

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, 21 pour et 12 abstentions, adopte la section d'investissement du budget primitif principal 2008 de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle.

16 – Emprunt

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des investissements 2008, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle prévoit un emprunt de 3 000 000 €

Monsieur Pourreau indique qu'à la suite de la consultation auprès du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et de Dexia et après négociation, l'offre la plus intéressante et le moins disant émane du Crédit Agricole, pour un montant de 3 000 000 euros, sur une durée de 25 ans, à taux fixe de 4.61% et à échéance trimestrielle. Il est donc proposé de retenir le CREDIT AGRICOLE pour un financement d'emprunt d'un montant de 3 000 000 euros.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, 21 pour et 12 abstentions, accepte de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE, un prêt de 3 000 000 € émis aux conditions énoncées supra et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat.

17 – Tableau des effectifs

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs en fonction des arrivées, des départs et des avancements de carrière tel que présenté ci-joint.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-joint.

18 – Passage de factures en investissement

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'affecter des factures en investissement en raison de leurs caractères de durabilité.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le passage des factures en investissement selon le tableau présenté ci-joint.

19 – Demande subvention « Puech de Mus » à Vergèze : Modification du plan de financement

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de modifier le plan de financement concernant la part demandée au Conseil Général du Gard. En effet, le Conseil Général du Gard a un plafond d'intervention de 77 000 € par zone d'activités.

Monsieur le Président précise qu'il faut revoir notre plan de financement.

Petit rappel :

Concernant les dépenses, un estimatif établi en février 2006 laisse apparaître un montant HT des travaux (hors études) de 761 000 €. Les études diverses et la maîtrise d'œuvre peuvent être évaluées à 15 % des travaux soit 115 000 €. Le total des travaux hors acquisitions foncières est estimé à 876 000 €. Après consultation des domaines, l'acquisition des terrains est évaluée à 961 380 €. Le coût total de l'opération est donc de 1 837 380 € HT.

Les recettes propres de l'opération sont évaluées à 1 400 000 € (soit 4 hectares de terrains vendus en zone artisanale).

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Organismes	Montants	%
Conseil Général du Gard	77 000 €	4 %
DDR	250 000 €	14 %
Conseil Régional / Pays Vidourle Camargue (études)	37 380 €	2 %
CCRVV	1 473 000 €	80 %
TOTAL	1 837 380 €	100 %

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du plan de financement concernant la demande de subvention sur la zone du « Puech de Mus » sise à Vergèze et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatant de ce dossier de demande de subvention.

20 – Mode de perception des encaissements des stands du Salon de la Bouvine

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le prix des stands pour le « Salon de la Bouvine ».

Les tarifs proposés sont les suivants :

	INTERIEUR (en salle)	EXTERIEUR
1 STAND	100 €	100 €
2 STANDS	200 €	150 €
3 STANDS	250 €	
4 STANDS	300 €	

Monsieur le Président précise que le mode de perception des encaissements des stands du « Salon de la Bouvine » se fera par la régie de l'Office de Tourisme à l'aide de carnets à souches.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le prix des stands pour le « Salon de la Bouvine » tel qu'indiqué supra et dit que le mode de perception des encaissements des stands du « Salon de la Bouvine » se fera via la régie de l'Office de Tourisme à l'aide de carnets à souches.

21 – Demande de subvention : Flâneries quotidiennes 2008

Monsieur le Président rappelle que suite au succès des flâneries quotidiennes de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle et afin de pouvoir renouveler cette action en 2008, il convient de solliciter, via le Pays Vidourle Camargue, le Département et la Région pour une subvention à hauteur de 5 000 € par institution.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite le Département et la Région dans le cadre de cette démarche.

22 – Contrat d'apprentissage

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de renouveler les «contrats d'apprentissage » en crèches.

Monsieur Pourreau précise que pour cette année, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle prévoit de recruter sept apprentis (1 apprenti par crèche) qui viendront rejoindre les effectifs des crèches sur une période de 2 ans. Ils débiteront à partir de septembre 2008.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement des sept contrats d'apprentissage en crèches pour l'année 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le Président,
René POURREAU.